



Le bulletin municipal

N°34 : avril 2022 - une page d'information officielle distribuée par la mairie

Ouverture de la mairie

Mardi : 8 h - 12 h et jeudi : 8 h - 12 h et 13 h - 16 h, accueil par le secrétaire

Dimanche : 10 h - 12 h, accueil par le maire ou (et) les adjoints sur rendez-vous

Tel : 09 64 37 29 74 - Site internet : <http://mairiest-illpize.fr> email : contact@mairiest-illpize.fr

Vous pouvez demander rendez-vous avec le maire et/ou les adjoints en dehors de ces horaires

Le mot du maire

Chères Illpidiennes, chers Illpidiens,

L'année 2022 est déjà bien entamée et nous attendons tous, avec impatience, de pouvoir profiter de la douceur printanière malgré un contexte anxieux. Après deux ans de crise sanitaire qui ont modifié nos vies et alors que la pandémie semblait s'essouffler, l'invasion russe en Ukraine, aux portes de l'Europe, ne peut nous laisser indifférents. Les habitants de la commune se sont déjà mobilisés au travers d'actions de solidarité comme la collecte de produits de première nécessité qui a eu lieu il y a quelques semaines. La collecte de dons financiers continue, vous pouvez vous renseigner en mairie à ce sujet. Il est aussi possible de se faire recenser en mairie si vous pouvez proposer un hébergement à des ressortissants ukrainiens.

En ces moments d'urgence, je sais pouvoir compter sur votre générosité. Dans tous les cas, nous vous tiendrons informés par le biais de Panneau Pocket ou sur le site de la mairie.

Comme chaque année, au cours du premier trimestre, les élus ont travaillé pour élaborer le budget primitif 2022. Il a été présenté pour avis à la conseillère auprès des collectivités locales puis voté à l'unanimité par le conseil municipal. Je remercie les conseillers municipaux de la confiance qu'ils ont bien voulu nous accorder.

Il s'agit d'un budget très ambitieux en termes d'investissement, dont une grande partie est consacrée aux travaux de restauration de l'église qui devraient démarrer en automne. Néanmoins d'autres investissements sont prévus dans le budget. Ils sont détaillés plus loin dans le bulletin.

Les conseillers municipaux ont aussi été appelés à voter le taux des taxes foncières pour 2022. Ils se sont prononcés à l'unanimité pour la reconduction des taux 2021. Cependant, vous constaterez sans doute une légère hausse sur vos avis de taxes foncières. Indépendante de notre volonté, celle-ci résulte de l'augmentation des bases, qui est de 3,4 %. Cette augmentation a été prévue dans la loi de finances 2022 et est en principe liée à l'inflation.

Au préalable, le conseil municipal, lors de sa séance du 11 mars, a ratifié à l'unanimité le compte de gestion, dressé par le comptable public, et le compte administratif 2021, établi par la commune, qui doivent être rigoureusement identiques. Rappelons que le compte administratif permet de rapprocher les autorisations inscrites au budget des réalisations effectives, en dépenses (mandats) ou en recettes (titres), et présente donc le résultat comptable de l'exercice.

Pour 2021, le compte administratif de la commune fait apparaître, fonctionnement et investissement confondus, un excédent de 103 194,16 € qui sera reporté sur le budget 2022. Quant à l'assainissement, pour lequel la commune établit un budget séparé, son résultat global s'élève à 36 272,84 €. Ces comptes sont tenus à disposition de tous les habitants qui souhaitent les consulter.

Avec une épargne brute de 60 593 €, la commune a un ratio d'endettement, très faible, en dépit d'un emprunt de 43 000 € contracté en 2021 pour financer la réalisation de la voirie de Faucon et venant remplacer un emprunt échu. Ce rapport entre l'encours de la dette et la capacité d'autofinancement s'établit à 1,12 au 31 décembre 2021, ce qui est bien inférieur à la moyenne des communes de la même strate (proche de 4) et donne encore des possibilités d'emprunt en cas de gros investissement. Nous pouvons donc rester sereins.

Dans un tout autre domaine, l'année 2022 est marquée par quatre dimanches d'élections : après les présidentielles des 10 et 24 avril, les élections législatives se tiendront les 12 et 19 juin. Comme d'habitude, il n'y a qu'un seul bureau de vote, installé en mairie. Mais, compte tenu de la présence obligatoire de 2 sinon 3 personnes, les seuls membres du conseil municipal ne suffisent pas pour assurer la permanence de tous les créneaux horaires et des volontaires viennent grossir nos effectifs. Je les remercie chaleureusement pour cet élan de civisme et pour leur aide précieuse.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un excellent printemps à tous. Prenez soin de vous et de vos proches. A très bientôt.

Votre maire, Martine Defay

Finances 2022 : à projet d'exception, budget d'exception

Les élus ont voté récemment, à l'unanimité, le budget primitif de l'année 2022. Pour ce qui concerne le fonctionnement, le maître mot est la stabilité. Recettes et dépenses prévisionnelles s'équilibrent à 321 723,16 €. Seuls quelques postes de dépenses connaissent une hausse un peu significative, dont les postes « carburant », « énergie », « personnel » ou encore le poste « concours à d'autres organismes » en raison d'une charge 2021 reportée à 2022. Il faut aussi noter une forte hausse de la subvention versée par le budget général au budget assainissement afin d'équilibrer ce dernier (+ 6 000 €). Quant aux recettes, elles sont relativement stables aussi. On remarque une augmentation de 3 000 € des taxes et impôts, de 2 000 € des dotations et subventions et de 2 500 € des revenus des immeubles.

Il n'en va pas de même pour le budget d'investissement 2022, qui atteint 927 823,48 € en dépenses, dont un résultat négatif reporté de 81 175,40 € dû principalement à des retards d'encaissement de subventions. C'est bien sûr le projet de restauration de l'église qui en absorbe la plus grande part, représentant 658 852 €. Cela fait maintenant plusieurs années que la commune travaille dessus et cette première phase de travaux est le résultat de 2 années d'études. Il s'agit de restaurer l'extérieur du bâtiment et de le mettre hors d'eau et hors d'air pour assurer sa pérennité. Une deuxième phase, qui interviendra ultérieurement, concernera la mise en valeur de l'église et la restauration des décors peints et des sculptures intérieures.



D'autres projets verront le jour cette année, parmi lesquels les plus importants sont la réhabilitation du petit patrimoine de Cissac et de la fontaine de Chazieux (34 835 €) et la concrétisation de l'adressage avec l'installation de panneaux indiquant les noms des villages, la pose de plaques de rue et de numéros sur les maisons (18 300 €). Dans le cadre de la lutte contre l'incendie, il est aussi prévu la réalisation d'une plate-forme de pompage près de l'Allier, à Chantel (20 000 €). On retrouve également dans le budget, des projets 2021 dont la concrétisation n'intervient qu'en 2022, par exemple, le columbarium maintenant installé.

La majorité des projets d'investissement de la commune a fait l'objet de demandes de subventions auprès de l'Etat (DETR), de la Région (Bonus Relance), et du Département (Fonds 199 désormais remplacé par le programme Cap 43), ou encore, la communauté de communes Brioude Sud Auvergne. S'agissant de l'église, le projet de restauration devrait bénéficier d'un fort soutien de la DRAC. La commune a obtenu du préfet de bénéficier d'un montant de subventions publiques supérieur à 80 % du coût, qui est le plafond normalement autorisé. Elle a aussi demandé à bénéficier du Fonds incitatif et partenarial, créé par l'Etat pour aider à la restauration des monuments historiques situés dans les petites communes à faibles ressources. Il permet un taux d'intervention de l'Etat de 60 % du coût du projet. Saint-Illpize a par ailleurs la chance de relever d'un conseil régional et d'un conseil départemental qui, tous deux, ont mis en place une politique de soutien aux Monuments historiques. Ces deux collectivités seront donc sollicitées pour compléter le financement. Avec les 25 000 € de la Mission Bern, la commune espère atteindre un taux de financement supérieur à 90 %.

La grosse difficulté viendra du délai entre le paiement des factures ou de la TVA et le versement des subventions ou du fonds de compensation de la TVA (FCTVA).

Un prêt à court terme est prévu pour pallier au délai de paiement du FCTVA et sans doute la commune devra-t-elle solliciter des facilités de trésorerie dans l'attente du versement des subventions.

Par ailleurs, à l'instar de nombreuses collectivités et suivant les conseils avisés d'experts des finances publiques, le conseil a décidé de souscrire un emprunt à long terme de 100 000 €. Celui-ci est principalement destiné à donner des marges de manœuvre pour financer les projets des années futures, en particulier la requalification de la salle polyvalente, l'aménagement de la place de Tapon, l'électrification des cloches ou encore l'extension de la guinguette si la commune obtient les subventions sollicitées. Personne n'ignore en effet que la crise sanitaire et la guerre en Ukraine ont un effet négatif sur l'économie, engendrant le retour de l'inflation et la promesse d'une forte augmentation des taux d'intérêt. Aussi a-t-il paru prudent et avisé d'anticiper, alors que le coût des emprunts est encore très bas et ne pèsera que peu sur les comptes.

Un dernier mot au sujet du budget d'assainissement pour rappeler que la commune prévoit chaque année des aides financières pour les habitants qui mettent en conformité leur installation d'assainissement. Avis aux personnes intéressées !



Mobilisation générale à Channat pour sauver le métier à ferrer

Il était en bien mauvais état, le métier à ferrer de Channat, menaçant à tout moment de s'effondrer dans le jardin en contrebas. Mais plutôt que de voir la commune dépenser quelques milliers d'euros pour le faire restaurer, les habitants de Channat, emmenés par Gérard Barthomeuf, ont décidé de le faire eux-mêmes, ensemble !



Ils ont été une douzaine à y consacrer 4 samedis, parfois dans un froid mordant.

Comme les pieds en chêne étaient complètement pourris à leur base et que la charpente était attaquée par les vrillettes, ils ont commencé par tout démonter en séparant ce qui était récupérable de ce qui ne l'était pas. Ils ont ensuite coulé deux embases de béton sur lesquelles ils ont fixé des platines métalliques permettant d'éviter le contact entre le sol et les pieds en bois.



Est ensuite arrivée la phase de remontage des pieds après qu'aient été éliminées toutes les parties pourries, et de la structure en bois. Quant à la charpente, il a fallu la reconstruire entièrement.

Tous les matériaux utiles à cette restauration ont été fournis par les habitants : sable, graviers, ciment, bois de charpente, tuiles, ainsi que les outils, sans oublier les biscuits, cakes, cafés et autres remontants nécessaires au moral des bénévoles et à la convivialité.



Merci à tous pour ce chantier mené de bon train et dans la bonne humeur, et bravo pour le résultat. Merci à Jean-François Chapus pour les photos et les commentaires tout au long du chantier.

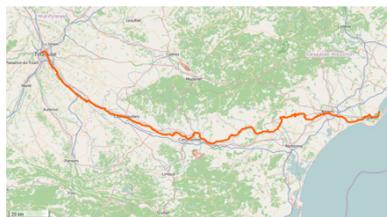
Nul doute que le métier de Channat défiera à nouveau le temps !

Un voyage scolaire à la découverte du canal du Midi

Sous la houlette de Sylvie Choynet, directrice de l'école, les enfants du CP au CM2 expérimenteront la vie à bord d'une péniche sur le canal du Midi. Ce voyage prévu du lundi 20 juin au vendredi 24 juin les emmènera de Béziers à Sallèles d'Aude. Ce sera pour eux une occasion unique de connaître ce joyau du patrimoine mondial de l'Unesco, un des plus anciens canaux d'Europe toujours en fonctionnement.



D'une longueur de 241 km, il relie Toulouse à Marseillan et compte d'innombrables ouvrages d'art. C'est ainsi que nos petits écoliers découvriront les 8 écluses de Fonserannes (représentées ci-contre) et navigueront dans le tunnel-canal de Malpas qui passe sous la colline d'Ensérine. Ils apprendront à quoi sert une cale sèche en visitant l'écluse du Gailhousty. Leurs journées seront aussi consacrées à des visites à terre, comme le village de Capestang avec sa collégiale et son château.



Un beau voyage en perspective, alliant l'apprentissage de la navigation, celui de la vie collective dans un espace contraint et de belles découvertes culturelles. Il a été financé par l'association des parents d'élèves, une subvention exceptionnelle des deux mairies concernées et une participation des parents.

Brèves

A l'occasion du festival **Terre de Rencontres**, organisé par la médiathèque de Langeac, deux animations auront lieu à Saint-Illpize, près du château, le 1er mai. A 11 h, le public pourra aller à la rencontre de Fabien et Adèle et découvrir leur élevage de brebis allaitantes. Puis, à 14 h, c'est l'histoire de la vigne dans le Haut-Allier qui sera mise à l'honneur lors d'une conférence animée par le Pays d'art et d'histoire.

Le dimanche **8 mai**, les communes de Saint-Illpize et Villeneuve commémoreront ensemble la victoire des Alliés contre l'Allemagne nazie : dépôt de gerbes au monument aux morts à 10 h à Saint-Illpize, défilé et dépôt de gerbes au monument aux morts de Villeneuve à 10 h 45, et vin d'honneur à la cantine de l'école à 11 h 30.

Avec la fin de la crise sanitaire, les traditions reprennent leurs droits. La mairie de Villeneuve et le Foyer rural s'activent pour préparer la **Fête des roses**, le 26 mai, jeudi de l'Ascension. Au programme : vente de fleurs et de plants de légumes, animations pour petits et grands et un repas organisé par le Foyer (tripes et pieds de cochon pour les amateurs dès le matin, menu complet le midi).

Prochains passages du **B-Bus** : les mardis 24 mai et 21 juin, de 9 h à 12 h, devant la mairie.

Vous recherchez une **activité pour cet été** ? Les Jardins d'Anna recrutent une personne pour aider à l'entretien de la maison d'hôtes tous les matins de juillet et août (04 71 50 46 05). Quant aux Amis de Saint-Illpize, ils recherchent un(e) étudiant(e) pour participer à l'accueil des visiteurs sur le site du château cet été. Pour toute information : 04 71 74 71 11.

Si vous souhaitez **être initié à l'informatique** ou vous perfectionner, répondez au questionnaire sur les besoins numériques diffusé par la mairie. Il a pour but d'identifier les besoins des habitants pour mettre en place des ateliers adaptés.

La commune dispose maintenant d'un **columbarium** de 4 cases pouvant chacune accueillir de 2 à 3 urnes. Il pourra être doublé si nécessaire. Le prix d'une concession de 30 ans est de 750 €.

Jeannot Bouche a eu récemment la très **désagréable surprise** de constater la disparition de poteaux en acacia stockés dans l'enceinte de la station d'épuration de Tapon. Honte à ceux qui ont commis ce forfait !



Découvrez le nouveau look de Panneau Pocket, l'application qui vous permet de savoir en temps réel ce qui se passe dans votre commune. Simple, sûr et gratuit.

